

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

/

Délibération n° 2025D89

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 22 septembre 2025 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, F. FLEURY

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

MACHE : C. NEAU

PALLUAU : G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

Absents excusés : 11 dont 9 pouvoirs

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR donne pouvoir à Ch. GUILLET, R. URBANEK donne pouvoir à S. ADELEE

APREMONT : S. BUFFETAUT

BEAUFOU : J-Ph. BODIN donne pouvoir à D. HERMOUET

GENETOUZE (LA) : E. RICHARD donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

MACHE : F. RAGER donne pouvoir à C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU donne pouvoir à G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. CHARRIER-ENNAERT donne pouvoir à S. ROIRAND

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER donne pouvoir à Ch. DURAND, M. HERMOUET

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET donne pouvoir à F. ROY

Absents : 2

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX

Objet : Approbation des rapports d'activités 2024 de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du CGCT, le Président de la Communauté de communes doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président propose au Conseil communautaire d'approuver le rapport d'activités 2024 ainsi que le rapport d'activité lié à la gestion des déchets et assimilés 2024.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- D'approuver les rapports annuels d'activités 2024 présentés par le Président.

- De soumettre aux conseils municipaux des communes membres l'approbation des rapports annuels d'activités 2024.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 085-200072882-20250922-2025D89-DE



- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à

- De charger le Président d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-trois septembre deux-mille-vingt-cinq,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 29/09/2025.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

